

ASSOCIATION DE PÊCHE DU CANTON D'ANGLÈS

PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Siège Social: Mairie d'ANGLÈS
81260 ANGLÈS
Tél ☎ 05.63.70.97.19

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE **05 février 2022**

Les membres de l'association de pêche « *AAPPMA du canton d'Anglès* », préalablement convoqués individuellement par mail et courrier, par le Président Serge CAZALS, et réunis en Assemblée Générale Statutaire dans la salle Polyvalente d'Anglès, le 05 février 2022 à 15h, ont délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du compte-rendu de l'AG du 13 novembre 2021,
- Nouvelle réglementation pour les lacs du Salvan et de Maresc,
- Bilans statutaires d'activités et financier de l'année 2021,
- Vente des permis et cartes de pêche 2022,
- Questions diverses et d'actualité.

Les publications pour cette assemblée ont été faites par affichage, la presse (La Dépêche du Midi, Le Tarn Libre, le Journal d'Ici), Facebook et les membres actifs ont été convoqués par courrier et mails.

La fiche de présence émarginée en début de séance fait apparaître que 21 membres actifs sont présents, 4 pouvoirs sont présentés et 1 personne excusée.
La séance est ouverte par le Président à 15h 15.

1 - Validation du CR de l'Assemblée Générale du 13 novembre 2021 :

Aucune question n'étant formulée il est mis au vote ce CR :
Abs : 0 Contre : 0 validé à l'unanimité

2 - Nouvelle réglementation pour les lacs du Salvan et de Maresc :

Pour le Salvan :

* Passage en 2^{ème} catégorie le 17 janvier 2022 (voir arrêté préfectoral). Donc la possibilité de pêcher toute l'année dans ce lac.

* Ouverture anticipée les 19 et 20/02/22 - 26 et 27/02/22.

Il n'est pas possible d'ouvrir le lac du Salvan à la pêche la semaine précédant l'ouverture de la pêche en 1^{ère} catégorie (12/03/2022).

* Ouverture seulement les week-ends du samedi 12/03/2022 au dimanche 12/06/2022, plus deux week-ends en octobre, les 22 et 23/10/2022 – 29 et 30/10/2022, aux seuls possesseurs d'une carte du Salvan et du permis de pêche.

* La mise en place des piquets aura lieu le mardi 15 février à partir de 11h par Grégoire, Gilles, Pierre et Serge.

* La pêche sera autorisée sur le lac du Salvan, **à tous, avec uniquement le permis de pêche** :

- du 18 janvier au 13 février 2022,
- du 1^{er} juillet au 16 octobre 2022,
- du 1^{er} novembre au 31 décembre 2022.

* Le tirage au sort des places aura lieu de 7h15 jusqu'à 9h pour les numéros pairs, ensuite les numéros impairs (ou avant 9h s'il n'y a plus de disponibilité des numéros pairs).

Proposition du prix des Cartes du Salvan pour 2023 ;

Enfants – 12 ans :	10 €	Juniors de 12 ans à 18 ans :	20 €
Membres AAPPMA :	45 €	Hors AAPPMA :	60 €
Journalière :	15 €	(voté à l'unanimité)	

GEP Août : Participation de partenariat de 20 €. **(voté à l'unanimité)**

Pour le lac de Maresc à Lasfaillades :

* Nouvelle réglementation avec le passage en 2^{ème} catégorie.

* No-Kill pour tout le poisson blanc sauf pour la truite AEC (pas de maille).

* A la demande du conseil d'administration : nécessité de supprimer le No-Kill pour la saison de pêche 2023.

* Le calendrier des alevinages sur ce lac est lié avec les alevinages des lacs de la Raviège et du St Peyres.

Aucune question n'étant formulée il est mis au vote ces décisions :

Abs : 0 Contre : 0 validé à l'unanimité

3 - Animations 2022 sur le lac du Salvan d'Anglès :

* La journée animation / initiation de l'AAPPMA d'Anglès de la pêche à la mouche aura lieu le **vendredi 20 mai 2022 à partir de 14h.**

* Deux journées animations, sur le lac du Salvan, organisées par La Fédération, la commune et « Les Villages de Vacances », auront lieu pendant la période d'ouverture de la pêche : **le mercredi 20 juillet 2022 après-midi** et **le mercredi 03 août 2022**. Thématique retenue : pêche au coup, pêche au « Feeder ».

* Le déjeuner-Pêche **le samedi 11 juin 2022 à partir de 7h15.**

* La Pêche-Enfants **le samedi 25 juin 2022 à partir de 14h.**

4 - Alevinages 2022 :

* Pour le lac du Salvan d'Anglès :

18 déversements de 50 kg pour les 18 weekends *soit 900 kg d'AEC.*

* Pour les lacs de La Ravière, St peyres et Maresc :

Une nouvelle organisation sera mise en place. Rendez-vous avec le pisciculteur de la Fédération 81 sur le parking de la station de carburant d'Anglès. 2 équipes de bénévoles seront nécessaires. Utilisation de la remorque équipée de la pisciculture de Brassac pour aleviner le St Peyres et Maresc. (*maximum 60 kg de truites dans la remorque*)

	<u>La Ravière :</u>	<u>Saint-Peyres :</u>	<u>Maresc :</u>
Semaine : 10	140kg	40kg	20kg
13	140kg	40kg	20kg
15	90kg	40kg	20kg
17	90kg	40kg	20kg
20	60kg	40kg	20kg

Soit 820 kg d'AEC.

5 - Présentation des bilans de l'année 2021 :

* Bilan financier : présentation des documents.

- du suivi des documents bancaires et du bilan financier 2021,
- du résultat d'exploitation comparatif 2020/2021,
- du compte dépenses/recettes du « Déjeuner-Pêche 2021 » présentant un résultat positif de 144.18 €,
- du compte dépenses/recettes des journées «Pêche-Enfants 2021 » présentant un résultat négatif de 26.08 €,
- du bilan financier de l'exercice au 31 décembre 2021 présentant un total des fonds associatifs de 11 473.00 €.
- Du résultat d'exploitation de l'année 2021, négatif de 602.50 €

Toute la comptabilité²⁰²¹ a été transmise aux 2 vérificateurs aux comptes Didier MONSARAT et Christian PUJOL (bilan de l'exercice, compte d'exploitation, relevés bancaires,...), pour qu'ils puissent transmettre aux membres de l'Assemblée Générale leur rapport.

Il est demandé, pour un meilleur suivi des bilans, de signaler les restes à réaliser en dépenses et en recettes. Cela concerne les factures et les crédits de 2021 reportés en 2022. (mouvements financiers de fin d'année)

Aucune autre question n'étant formulée il est mis au vote ces décisions :

Abs : 0 Contre : 0 validé à l'unanimité

* **Bilan d'activités** : présentation des documents.

- du bilan d'activités 2021, attestant une baisse de l'effectif total de 3 % (soit 7 cartes de moins), mais 8 cartes majeures interfédérales en plus,
- du tableau analytique du suivi du nombre de membres de l'AAPPMA sur les dernières années (149 en 2017, 167 en 2018, 172 en 2019, 209 en 2020, 203 en 2021),
- du tableau analytique présentant une hausse d'effectif sur le lac du Salvan de 25 % par rapport à l'année 2020,

Le prix des truites AEC pour la saison 2022, fournies par la pisciculture de Cantausseil sera de : **4.00 € (TTC)**.

Les membres de l'Assemblée Générale souhaitent renouveler l'adhésion au GEP Agoût pour 2022 (20.00 €)

Aucune question n'étant formulée il est mis au vote ces décisions :

Abs : 0 Contre : 0 validé à l'unanimité

3 - Questions diverses :

Ouverture de la 1^{ère} catégorie : le samedi 12 mars 2022

Ouverture de la 2^{ème} catégorie : le samedi 30 avril 2022

* Une pêche électrique a été réalisée sur les affluents de l'Arn (« chevelus ») en amont du lac des St Peyres par la Fédération de Pêche du Tarn. 6 ruisseaux ont été explorés.
Résultats : beaucoup d'écrevisses « signal », très peu de truites juvéniles, des salamandres dans un ruisseau, aucun goujon ni vairon.

* Monsieur Dominique HAUC nous signale que sur le parcours No-Kill de Sécun, les truites fario ont disparu. Il y a beaucoup de limon dans la rivière et sur les frayères (vidange du lac de Pont Vieil ?).

* Une discussion s'ouvre sur la thématique suivante : « Pourquoi ne trouve-t-on plus de truites dans beaucoup de ruisseaux ? ».

* Il serait intéressant d'organiser une journée « Pêche à l'écrevisse américaine » sur le lac du Salvan ou bien sur le parcours du GEP Agoût. (à voir avec Dominique Hauc)

Les questions diverses étant épuisées, le Président, après avoir une nouvelle fois remercié tous les participants pour leur présence, clôture cette Assemblée Générale à 17h 30.

Le Président :
Serge CAZALS

Le Secrétaire :
Gilles GRAND